



POLITIQUES DE RÉSERVATION 2018

Pour tous ;

Les terrains doivent être laissés propres et en bon état le jour du départ et dans le cas contraire, des frais de réaménagement et/ou de nettoyage seront facturés.

Pour les séjours de 31 jours et moins ;

Un dépôt de 50%, non remboursable et non transférable est demandé pour toutes les réservations.

Pour les fins de semaine de 3 jours (St-Jean Baptiste, Fête du travail...) seules les réservations de 3 nuits et plus seront acceptées. Nous ne prenons aucune réservation pour une seule nuit.

L'heure d'arrivée est fixée à 14h la journée de la réservation et l'heure de départ est fixée à 13h le dernier jour de la réservation. Il est possible de rester jusqu'à 18h moyennant des frais de 10\$ si l'emplacement n'est pas réservé pour la journée du départ.

Un dépôt de 20\$ est demandé pour tout visiteur qui désire avoir une carte magnétique pour la barrière de contrôle. Ce dépôt est remboursé le jour du départ au retour de la carte en bonne état.

En cas d'annulation pour voyageurs;

Si la réservation est annulé 7 jours et plus, avant la date prévu d'arrivée, le dépôt sera gardé au dossier du campeur et pourra être appliqué sur un prochain séjour dans la saison en cours. Si la réservation est annulée moins de 7 jours e avant la date prévue d'arrivée, le dépôt sera perdu. La balance des frais de séjour est payable à l'arrivée le jour de la réservation soit en argent comptant, Interac, Visa ou MasterCard.

Pour les campeurs saisonniers ;

À son arrivée, le saisonnier doit se procurer une carte magnétique au coût de 10\$ pour le contrôle de la barrière électrique. Chaque carte supplémentaire coûte 10\$. Celles-ci sont remboursables, au retour de la carte en bonne état.

Les cartes de crédits ne sont acceptées que pour le dépôt de réservation.. Notez que les dépôts de réservation pour les campeurs qui désirent renouveler ne seront acceptés que s'ils sont accompagnés de deux chèques post datés pour la balance du paiement tel que précisé au protocole d'entente. À défaut de fournir ces deux chèques accompagnés des frais de réservation avant le 15 août, vous ne pourrez réserver votre terrain et celui-ci sera disponible pour les autres campeurs.

Tout paiement en retard sera majoré d'une amende de 50\$. Des frais de 35\$ seront chargés pour tout chèque revenu sans provisions.